

L'an deux mille vingt et un, le seize juin, à quatorze heure trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du deux juin deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire à Brignoles sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : Installation de toilettes publiques à la Grotte de la Sainte-Baume – Etudes d'avant-projet (AVP)

Délibération N° 305-2021

Membres en exercice : 36

Membres présents : 20

Pouvoirs : 3

Excusés, absents : 13

Secrétaire de séance : Carine PAILLARD

Présents(es):

Laurence BRULEY

Roger ANOT

Laetitia TREMOUILHAC

Frédéric CÔTE

Robert DELEDDA

Michel GROS

Laurence GAUD

Simone CALLAMAND

Mikaël SCHNEIDER

Carine PAILLARD

Jean-Yves DOLISI

Mathieu BISTAGNE

Patrice TONARELLI

Sophie LE METER

Claude FABRE

Hélène VERDUYN

Suzanne ARNAUD

Patricia SAEZ

Jacqueline BOUYAC

Véronique DELFAUX

Pouvoirs :

Monsieur Henri BERGE, délégué de la commune de Gémenos, a donné pouvoir à Monsieur Claude FABRE, délégué de la commune de Saint-Zacharie ;

Monsieur Didier REAULT, délégué du département des Bouches-du-Rhône, a donné pouvoir à Madame Patricia SAEZ, déléguée du département des Bouches-du-Rhône,

Monsieur Robert BENEVENTI, délégué de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Madame Jacqueline BOUYAC, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Excusés(es), absents(es) :

Monsieur Philippe SCHELLENBERGER, Monsieur Jacques PAUL, Monsieur Hervé THEBAULT
Monsieur Vincent AYALA, Madame Monique CHAMLA, Monsieur Gilles-olivier PAYAN
Madame Cathy SILVU, Madame Virginie PHELIPPEAU, Madame Josiane GALIZZI, Monsieur Jean-Michel CONSTANS, Monsieur Bruno AYCARD ; Monsieur Marc LAURIOL, Madame Andrée SAMAT.

Etaient également présents :

Madame Fabien EVANS, Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux,
Monsieur Alexandre NOËL, directeur du PNR de la Sainte-Baume ;

Vu le Code des collectivités territoriales,


Une autre vie s'invente ici

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume,
Vu la Charte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume,

Considérant :

- Que la mesure 28 de la Charte du Parc vise notamment à aménager, dans le respect de l'environnement paysager, le site phare à la hauteur d'un haut-lieu en améliorant les conditions d'accueil du public ;
- Que la Grotte de la Sainte-Baume est l'un des sites de pèlerinage et de randonnées les plus fréquentés du massif ;
- Qu'en l'absence de raccordement au réseau et de mises aux normes des anciennes toilettes publiques, le site ne dispose plus d'infrastructures sanitaires pour les visiteurs.

Il est exposé ce qui suit :

En 2020, le Syndicat Mixte a mandaté le bureau d'études Nerios Environnement pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'installation de toilettes publiques à la Grotte Marie-Madeleine en concertation avec les acteurs concernés (Commune, Dominicains et ONF).

Au regard de la fluctuation de la fréquentation, de la relative inaccessibilité du site, et des enjeux environnementaux existants, l'étude amène :

- À écarter les scénarios de création de toilettes sèches et de création d'un assainissement autonome,
- À retenir le scénario de création d'un réseau d'assainissement permettant la collecte et le transfert des eaux usées du couvent et des futures toilettes publiques vers le réseau d'assainissement collectif.

Afin de fiabiliser le volet technique et financier de l'opération, des études d'avant-projet doivent être engagées. Il est proposé de présenter un dossier de demande de subvention d'un projet d'investissement auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Le plan de financement prévisionnel est constitué comme suit :

Dépenses		Recettes	
Mission AVP	7 797,50	Région Sud	9 673,75
Mission complémentaire AMO consultations études annexes (relevé topographique et étude géotechnique)	1 125,00	PNR Sainte-Baume	9 673,75
Relevés topographiques	4 900,00		
Etude géotechnique	5 525,00		
TOTAL HT	19 347,50		19 347,50

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président, et ap
l'unanimité :

- ASSURE la coordination des études d'avant-projet pour le raccordement des futures toilettes publiques au réseau d'assainissement collectif ;
- SOLLICITE l'octroi des subventions prévues dans le plan de financement ;
- AUTORISE le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce projet.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Michel GROS

